

<https://profdoc.iddocs.fr/spip.php?article10>

# Analyse Fourgous V2 : 6. Conclusion

- Numérique : analyses - Numérique : Fourgous V2 -

Date de mise en ligne : lundi 14 mai 2012

---

profdoc.iddocs.fr - prof' doc' - Creative Commons CC BY-NC-SA

---

**L'analyse du rapport Fourgous V2 amène des conclusions que l'on ne peut pas minorer sur le travail même du député Jean-Michel Fourgous et sur l'association de Pascal Cotentin ou François Taddéi à ce travail. Mais ce n'est pas le but de cette présente étude, je souhaite m'en tenir au contenu, aux enjeux réels.**

Il s'agit de dénoncer une imposture, une oeuvre malhonnête, mais aussi de dépasser une démarche qui ne devrait finalement pas mériter tant d'égards. Il est souhaitable que ce rapport, sur la base des erreurs qu'on y trouve tout du long, n'ait aucun impact sur les réalités, qui méritent le bon sens, qui méritent la sagesse. Mais on pourrait penser qu'il est trop tard pour que la manipulation éhontée soit corrigée par des valeurs dignes d'être portées sur des bases scientifiques réelles.

A force de raccourcis, à force de positionnements idéologiques qui s'appuient sur des bases statistiques déviées, mais surtout à force de mensonges et de raisonnements qui sont bâtis sur les résultats que le rapport désire imposer, les 25 propositions ou 40 mesures phares du rapport n'ont pas grande valeur. Les comparaisons internationales qui sont la principale base argumentaire de ce rapport, se basent sur des chiffres qui sont quasiment tous objets de manipulations honteuses, à côté d'un constant souci de ne rechercher que ce qui conforte les idées de la mission, sans contradictoire. Jean-Michel Fourgous et son équipe passent totalement à côté des différences entre les politiques nationales, entre les constructions culturelles, entre les économies, entre les densités [1]...

Le développement des TIC dans les établissements scolaires ne peut pas s'appuyer sur de telles bases. Cela demande un travail sérieux qui ne peut pas dépendre du fantasme de quelques individus. A travers cette analyse critique, quelques propositions, sur des bases contradictoires, peuvent être dégagées, parfois sur des points positifs, mais trop rares, du rapport. En voici le récapitulatif :

**P1.** Invalider ce rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur l'innovation des pratiques pédagogiques par le numérique et la formation des enseignants, entaché d'un nombre effarant d'erreurs, et mettre en place une commission légitime, compétente et indépendante pour étudier la question du développement des TIC dans le système éducatif français.

**P2.** Établir une gouvernance nationale pour l'équipement informatique des établissements, pour un réel équilibre entre les établissements, pour ne pas que la décentralisation des finances découle sur des absurdités. On peut observer que la gouvernance nationale existe déjà, par le biais d'un référentiel légitime, approuvé (2009 [2]), qui peut évoluer et prendre une valeur officielle à l'égard des tutelles locales, départementales, régionales.

**P3.** Dans le cadre de cette gouvernance, définir une politique ministérielle pour que les rectorats mettent en place une maintenance adéquate des parcs informatiques dans les établissements scolaires, avec un personnel dédié à cette mission, à proportion des besoins spécifiques de chaque établissement [3].

**P4.** Favoriser le travail collaboratif des équipes pédagogiques en reconnaissant le rôle-clé, non exclusif, du professeur documentaliste à cet égard, sur l'aspect de la recherche documentaire, en amenant les chefs d'établissement à comprendre cette démarche, non pas comme une pression institutionnelle, mais bien comme une logique éducative qui doit être facilitée dans l'établissement (moyens, souplesse, heures de concertation comptabilisées, renforcement du statut enseignant du professeur documentaliste).

**P5.** Revoir clairement les budgets alloués aux CDI et aux établissements, sur des ratios mis en place au niveau national, adoptés par les tutelles financières, pour des ressources imprimées et numériques, en laissant une réelle autonomie aux établissements pour gérer leurs acquisitions documentaires. Reconnaître la nécessité de compétences de lecture préalables et complémentaires aux apprentissages liés aux TIC.

**P6.** Alors qu'il existe une réelle demande au sujet de stages d'établissement réguliers (parfois de stages disciplinaires sur des outils spécifiques) pour développer des compétences pédagogiques avec les outils numériques nouveaux (du vidéoprojecteur au TNI, de la salle informatique à la classe mobile, du traitement de texte au wiki), insister sur la formation réelle, en équipe pédagogique, sur des propositions de stage d'établissement sur différents thèmes et sur un ensemble de problématiques, comme il semble en effet que les stages externalisés n'aient pas d'effet probant sur les pratiques à long terme.

**P7.** Donner un rôle affirmé aux conseillers TICE et aux personnels des CRDP pour proposer des formations adaptées. Ce serait d'ailleurs l'occasion de développer davantage de liens physiques entre les EPLE et les CRDP, autrement que sur le seul aspect numérique, comme on sait que les CRDP disposent d'autres ressources (par exemple des livres), qui permettent de favoriser l'auto-formation des enseignants, sur d'autres aspects que sur les TICE, sur un système d'emprunt qui serait plus intéressant et plus efficace avec un système de correspondance physique régulière, organisée (sans devoir passer par exemple par le privilège de la proximité ou par le privilège du rapport commercial...).

[Revenir au sommaire de l'analyse](#)

---

[1] Jamais on ne précise, par exemple, pour aller plus loin dans la comparaison, que la Finlande compte 5 millions d'habitants, avec 15 habitants par km<sup>2</sup>, un PIB situé entre 250 et 300 milliards de dollars, contre 2,5 et 3 billions de dollars en France (et l'on explique que le budget n'est pas si important parce que les résultats de PISA sont meilleurs en Finlande alors que les dépenses de l'éducation sont à 0,3 point de moins qu'en France...).

[2] Eduscol. Référentiels d'équipement école et collège - matériel et organisation des TICE. 2009. Consulté le 12 mai 2012  
<http://eduscol.education.fr/cid57393/referentiels-d-equipement-ecole-et-college-%96-materiel-et-organisation-des-tice.html>

[3] La conclusion de cette analyse a été rédigée le 16 mai 2012, après le commentaire proposé par Jean-Pierre Hennuyer.